

## **CIRCULAIRE ET CALENDRIER CYCLISME PISTE 2019/2020**

ARTIGUES le 15/11/2019,

Le Comité Départemental UFOLEP Gironde propose à nouveau à ses licenciés cyclospor de pratiquer le cyclisme sur piste au Stadium vélodrome de BORDEAUX.

Le Comité Départemental UFOLEP 33 est lié à la société gérante de l'équipement (AXEL VEGA) par convention pour l'utilisation des créneaux que nous vous proposons. Nous vous demandons donc de bien prendre connaissance et de diffuser largement la présente circulaire.

### **Dates :**

- Les entraînements se dérouleront chaque jeudi de 20h00 à 21h00 (sauf exception).
- Les entraînements débuteront le jeudi **21/11/2019** et se termineront le **26/03/2020**.
- les créneaux pistes réservés par l'UFOLEP Gironde sont d'une heure. Les créneaux sont ouverts à tous que vous souhaitiez apprendre ou vous perfectionner dans cette discipline exigeante et complexe. Attention, ce n'est pas une heure de préparation à la compétition mais bien une heure d'apprentissage et de découverte aux différentes disciplines de la piste et à sa maîtrise.

### **Licence :**

La licence UFOLEP saison 2019/2020 est obligatoire pour pouvoir accéder aux créneaux UFOLEP.  
**Une licence R5 compétition est OBLIGATOIRE.**

### **Accès de la piste aux débutants :**

Il est fortement conseillé à tout licencié UFOLEP, débutant le cyclisme sur piste, de s'inscrire au préalable à un baptême organisé par le vélodrome.

### **Cotisation - prix :**

Une cotisation de **10€** par coureur pour toute la saison piste est demandé. Ce coût sera facturé aux clubs à la fin de la saison piste (mois de mars).

## Vélos :

chaque cycliste devra être en possession d'un vélo piste dont il aura entièrement la charge. Aucune location de vélo n'est possible par le stadium.

Aucune location de vélos gérée par le comité UFOLEP ne pourra être mise en place.

## Rangement du matériel :

celui-ci pourra se faire dans une cabine dédiée à l'UFOLEP Gironde sans qu'aucune surveillance ne soit néanmoins assurée. Cette cabine ne sera ouverte que lors des créneaux réservés.

Les cyclistes désireux d'assurer une protection complète de leur matériel pourront directement réserver un crochet auprès de la société AXEL VEGA.

## CALENDRIER 2019-2020

Date	Horaire
jeudi 21 novembre 2019	20h à 21h
jeudi 28 novembre 2019	20h à 21h
jeudi 5 décembre 2019	20h à 21h
jeudi 12 décembre 2019	20h à 21h
jeudi 19 décembre 2019	20h à 21h
jeudi 9 janvier 2020	20h à 21h
jeudi 16 janvier 2020	20h à 21h
jeudi 23 janvier 2020	20h à 21h
jeudi 30 janvier 2020	20h à 21h
jeudi 6 février 2020	20h à 21h
jeudi 13 février 2020	20h à 21h
jeudi 20 février 2020	20h à 21h
jeudi 27 février 2020	20h à 21h
jeudi 5 mars 2020	20h à 21h
jeudi 12 mars 2020	20h à 21h
jeudi 19 mars 2020	20h à 21h
jeudi 26 mars 2020	20h à 21h

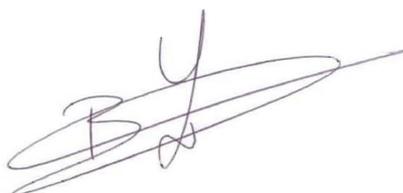
**Encadrement des sessions :**

La convention liant le Comité Départemental UFOLEP à la société AXEL VEGA stipule que l'encadrement des sessions doit être assuré par l'UFOLEP.

Ainsi, chaque club souhaitant inscrire des adhérents aux créneaux doit simultanément fournir le nom d'un bénévole (coureur ou autre).

Le rôle de cette personne est d'assurer la sécurité lors de l'entraînement, elle ne pourra pas être sur son vélo lorsqu'elle assure la sécurité. Toutefois, il peut y avoir plusieurs encadrants lors d'un créneau afin de vous permettre un relais pour ceux désirant s'entraîner.

Pour chaque créneau horaire, les encadrants doivent signaler, au moins 1 semaine avant, leur disponibilité en s'inscrivant auprès de la délégation départementale. Le cas échéant, le créneau sera annulé.



**Le Délégué Départemental  
UFOLEP Gironde  
Loïc BLANCHET**